

Compte-rendu de la réunion du 2 mars 2016

Présents : M. BEGON, Maire

Messieurs BAILLARGEAT et GENET adjoints

Mmes, CHACON, DUMAS, DURAND, DUVEAU, Mes, BRUNET, GAUTHIER et GUILLON.

Absents: néant

Ouverture de la séance : 18h30.

Lecture et approbation du compte-rendu de la séance du 10 février 2016

Informations sur le Relais Saint-Hilaire

M. le Maire informe le Conseil que malgré l'engagement du gérant de régler avant le 31 janvier dernier délai les loyers en retard, la commune n'a toujours rien reçu.

M. le Maire fait part également au Conseil qu'il a appris fortuitement la mise en œuvre d'une procédure de redressement judiciaire depuis le 10 février (vérification faite auprès du Tribunal de Commerce de Châteauroux). Il s'étonne de ne pas en avoir été informé par M. Leboucher et annonce qu'il a entamé les actions nécessaires au recouvrement des sommes dues.

M. le Maire et son Conseil souhaitent que cette situation se solutionne au plus vite .

Approbation du compte administratif du CCAS.

2015	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	1412.75			0,00	1412.75
Opérations de l'exercice	1270.82	300.00			1270.82	300.00
Total	1270.82	1712.75	0,00	0,00	1270.82	1712.75
Résultat	0,00	441.93	0,00	0,00	0,00	441.93
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	1270.82	1712.75	0,00	0,00	1270.82	1712.75
Résultats définitifs	0,00	441.93	0,00	0,00	0,00	441.93

Approbation du compte administratif du Café-Restaurant

2015	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	0,00	4519.85		4519.85	0,00
Opérations de l'exercice	786.64	17 727.01	57 520.42	54 855.06	58 307.06	72 582.07
Total	786.64	17 727.01	62040.27	54 855.06	62 826.91	72 582.07
Résultat	0,00	16940.37	7185.21	0,00	0,00	9755.16
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	786.64	17727.01	62 040.27	54 855.06	62 826.91	72582.07
Résultats définitifs	0,00	16940.37	7185.21	0,00	0,00	9755.16

Approbation du compte administratif du Budget Principal

2015	Fonctionnement		Investissement		Totaux	
Libellé	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	70 419.00	0,00	29887.32	0,00	1412.75
Opérations de l'exercice	238 135.04	275 389.07	32 545.77	58 197.00	270 680.81	333 586.07
Total	238 135.04	345 808.07	0,00	88 084.32	270 680.81	333 586.07
Résultat	0,00	107 673.03	0,00	55 538.55	0,00	163 211.58
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	238 135.04	345 808.07	32545.77	88084.32	270 680.81	433 892.39
Résultats définitifs	0,00	107 673.03	0,00	55538.55	0,00	163 211.58

Approbations des comptes de gestion du Budget Principal et du Café-Restaurant

Shéma d'entraide entre communes et avec la CDC Marche Occitane Val d'Anglin

Concernant la demande de M. le Préfet incitant les 17 communes de la CDC à réfléchir sur un projet de mutualisation, M. le Maire rappelle au Conseil que la commission de pilotage (composée de 6 maires de la CDC, Messieurs BÉGON, DEJOIE, GOURLAY, LAROCHE, MAYAUD et TOUZET et deux adjoints, Mmes MARCHAND et GARCIA) a décidé de réfléchir sur un *shéma d'entraide entre les communes et avec la CDC* (et inversement).

M. BÉGON a été chargé avec ses collègues d'élaborer un shéma et un règlement pour les soumettre ensuite à l'approbation des Conseils municipaux et du Conseil communautaire.

Il rappelle les objectifs du projet : entraide, renforcement de l'esprit communautaire, réduction des frais de fonctionnement, optimisation des investissements.

Un état des lieux de tout le personnel communal et communautaire a été préalablement réalisé, puis un règlement a été élaboré faisant état des droits et obligations des communes (en terme de pratique et d'assurances) avec pour notions essentielles, *une* entraide de proximité, (4 secteurs d'intervention, pas plus de 12 km de trajet d'une commune à l'autre), réciprocité (chaque commune « aidée » deviendra commune « aidante » pour le même nombre d'heures), gratuité, caractère occasionnel de l'entraide et non systématique.

- Elaboration de fiches d'intervention (demande 8 jours avant sauf cas exceptionnel).
- Utilisation du matériel exclusivement par l'agent de la commune aidante,
- Respect des horaires de l'agent aidant
- Mise à disposition d'un lieu de garage sécurisé pour le matériel
- Mise à disposition pour l'agent aidant d'une salle chauffée avec sanitaires pour le repas de midi
- Indemnité de repas réglée par la commune aidée pour une journée de travail technique
- Remboursement des frais de déplacement pour l'agent administratif aidant ou indemnité de repas pour le midi (pour une journée)
- Un suivi d'entraide sera réalisé par le comité de pilotage

Avant de soumettre le projet à l'approbation des conseils municipaux et du conseil communautaire, des réunions d'information seront organisées dans chaque secteur avec le personnel.

Point sur les subventions 2016

Monsieur le Maire détaille le plan de financement des travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle des fêtes.

Estimation des dépenses

Travaux de rénovation de la salle des fêtes	34599 € HT
<i>Demandes de subventions (soit 80% du montant du projet HT)</i>	
FAR	12109 € (35%)
DETR	12109 € (35%)
Contrat de Pays	3460 € (10%)
Autofinancement :	6921 € (20%)

Mise aux normes de l'accessibilité

Eglise, restaurant, et sanitaires extérieurs

Une nouvelle subvention de soutien local d'équipement sera demandée à la Préfecture en plus du montant de 6075 euros déjà accepté par le Conseil Départemental.

Questions diverses

M. Baillargeat fait part au Conseil de la nécessité de restaurer le monument aux morts et présente différents devis.

Le Conseil décide de retenir l'offre de l'entreprise DAGO pour un montant de 4136 HT euros . Ces travaux seront éligibles à une subvention du Souvenir Français et une des Anciens Combattants, chacune à hauteur de 20% du montant total HT.

Compteurs Linky

M le Maire s'étonne que la pose de compteurs ait été effectuée chez des administrés sans avoir été prévenu.

Face aux interrogations et aux craintes de certains, M. le Maire s'est renseigné auprès d'un avocat lors de la réunion sur la police du Maire à Coings.

Il en résulte que si une intervention devait émaner du Maire, il s'agirait alors d'un acte illégal : interdire sous forme d'arrêté la mise en place des compteurs sur la commune en invoquant le principe de précaution ne fait pas partie des compétences du maire et reviendrait à pratiquer de l'excès de pouvoir.

Il convient de s'adresser en l'occurrence à ERDF.

L'association des Maires de France alertée par les inquiétudes que suscite l'installation de ces nouveaux compteurs chez certains administrés a demandé une étude à des experts indépendants.

Séance close à 22h15..

